

SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €
Siège Social : 7 rue Berthonnet
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010

PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 Avril 2026 A 10 H

Les associés de la SAS AMTG BAT se sont réunis au siège social de la société conformément à la convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par M. TURBATU Gheorghe le président associé.

Les associés présents ont émargé les listes de présence, la part totale du capital de la société atteint ainsi 100%.

M. le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée puisque le quorum de 50% est atteint et peut ainsi valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants dûment déposés à leur intention :

Lettres de convocation.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le président a mis à la disposition de l'assemblée et déposé sur le bureau :

- L'inventaire au 31 décembre 2025
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la même date
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Reconduction du président pour l'année 2026.

Il indique que les comptes annuels à l'exception de l'inventaire, le texte de résolutions et le rapport de gestion ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation l'inventaire a été tenue au siège social à leur disposition pendant les quinze jours ayant précédés l'assemblée.

Celui-ci lui donne acte

Puis il lit le rapport du président

Personne ne demande plus la parole, la discussion est déclarée close et le président met aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de gestion, approuve : le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025 tels qui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves à la gérance pour sa gestion pour ledit exercice et reconduit le gérant dans ses fonctions pour l'année 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 25 468€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présents pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45 et le présent procès-verbal est dressé et signé après lecture par tous les présents

Président actionnaire
M. TURBATU Gheorghe



Actionnaire
Mme. TURBATU (née
CERBA) Cornelia
Ioana



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AMTG BAT		7 R BERTHONNET	
SIRET	8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0	91200 ATHIS MONS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de plâtrerie, peinture	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	36 590	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires	
		Taux d'imposition	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
	Identité du déclarant:
	Date: 24/04/2026 Lieu: ATHIS MONS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: <i>hurbat</i> TURBATU GHEORGHE
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2026

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
	2	3	4	5	6	7	8
Mme CERBA CORNELIA IOANA ACTIONNAIRE 7 RUE BER 91200 ATHIS MONS	250						
M TURBATU GHEORGHE PRESIDENT 7 RUE BERTHONNET 91200 ATHIS MONS	250						

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**REMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - ACTIF

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

91200 ATHIS MONS

Adresse de l'entreprise 7 R BERTHONNET

Numéro SIRET* 8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

Exercice N clos le 31 12 2025

N-1 31 12 2024

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (I) AJ		AK		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	1 663	AS 1 419	244	745
	Autres immobilisations corporelles AT	57 495	AU 11 784	45 711	1 372
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV		AW		
	Participations CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU		CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
ACTIF IMMOBILISÉ *	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières* BH		BI		
	TOTAL (II) BJ	59 159	BK 13 203	45 956	2 117
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		23 224
	Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY		
	Autres créances (3) BZ	15 214	CA	15 214	16 582
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	15 000	CE	15 000	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités CF	98 248	CG	98 248	98 073
	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI		
	TOTAL (III) CJ	128 461	CK	128 461	137 879
	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM				
DIVERS	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	187 620	IA 13 203	174 417	139 996
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	Créances :	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :			
Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	68 984	57 350
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25 468	26 843
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	99 952	89 693
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 226	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 436	12 012
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 803	38 291
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	74 466	50 303
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	174 417	139 996
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 466	50 303
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { Biens* Services*	FD		FE		FF	
		FG	350 365	FH		FI	350 365 352 365
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	350 365	FK		FL	350 365 352 365
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	350 365 352 365
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	29 728 10 266
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	114 476 121 694
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 746 5 252
	Salaires et traitements*					FY	110 040 116 717
	Cotisations sociales (10)					FZ	54 373 60 283
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. - dotations aux amortissements* (14) - dotations aux dépréciations					GA	5 692 8 536
						GB	
						GC	
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	
	Autres charges (12)					GE	83
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	318 137 322 747
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	32 228 29 617
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	555
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	555
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(555)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 673 29 617

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD		2 547	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)				HH	717	500	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(717)	2 047	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 488	4 822	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	350 365	354 912	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	324 898	328 068	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	25 468	26 843	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
(2) Dont { produits de locations immobilières				HY			
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG			
(3) Dont { - Crédit bail mobilier *				HP	10 162	11 656	
{ - Crédit bail immobilier				HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX			
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC			
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5				A2		70	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	83		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles				A8			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11							
dont cotisations Madelin A10							
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	6 306	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	32 212	KZ		LA	45 548	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 218	LC		LD	3 982	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	41 737	LO		LP	49 530		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	41 737	ØH		ØJ	49 530		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	4 643	MK	1 663	ML	1 663	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV	MP	25 312	MQ	52 448	MR	52 448	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	2 153	MT	5 047	MU	5 047	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	NG	32 108	NH	59 159	NI	59 159	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO	ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3	NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	32 108	ØL	59 159	ØM	59 159	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	QP	QQ	QR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	15 214		15 214					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX					VT	15 214	VU	15 214	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	25 226		25 226						
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	13 436		13 436						
Personnel et comptes rattachés				8C	7 916		7 916						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	18 649		18 649						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	5 687		5 687						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 551		3 551						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX					VY	74 466	VZ	74 466					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	30 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	4 774	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5											
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA		25 468			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		310						
	Amendes et pénalités		WJ	310		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		5 324		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		5 488		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8						
			- imposées au taux de 0 %						ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN						
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ						
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I		WR		36 590	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV						
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH						
			- imposées aux taux de 19 %						WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	XA						
Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZX					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZY			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												XD			
Majoration d'amortissement *												XF			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5	XS					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA	XG					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	XL					
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	XO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	36 590		XJ								
		déficit (II moins I)		ZL											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XN			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										36 590		XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AMTG BAT</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

 Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT
Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	57 350	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	26 843		Dividendes		ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE	15 000	
					Report à nouveau	ZF		
	TOTAL I	OF	84 193		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	69 193	
RENSEIGNEMENTS DIVERS					TOTAL II	ZH	84 193	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS										Exercice N :										Exercice N-1 :																																										
- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7																																																				
- Engagements de crédit-bail immobilier										YQ																																																				
- Effets portés à l'escompte et non échus										YR																																																				
										YS																																																				
										YT										40 336 37 031																																										
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8											1 443 4 073																																									
- Personnel extérieur à l'entreprise										XQ																																																				
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										YU																																																				
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										SS										2 034 51																																										
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES											YV																																									
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ST										70 663 80 538																																										
- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										ZJ										114 476 121 694																																										
- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques										ZS											YW																																									
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										9Z										3 746 5 252																																										
- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YX										3 746 5 252																																										
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YY										5 732 5 056																																										
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*										YZ										15 765 14 092																																										
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØB										101 172																																										
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ØS																																																				
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										ZK										% %																																										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										ZR										Si oui cocher 1 Sinon 0 0																																										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RG																																																				
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA											RH																																									
										Plus-values à 15 %										JK											Plus-values à 0 %										JL																					
										Plus-values à 19 %										JM											Imputations										JC																					
Groupe : résultat d'ensemble.										JD											Plus-values à 15 %										JN											Plus-values à 0 %										JO										
										Plus-values à 19 %										JP											Imputations										JF																					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH											N° SIRET de la société mère du groupe										JJ																															
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social																				JQ																																										
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social																				JR																																										
Revenu brut social (si le montant est négatif)																				JS																																										
Revenu brut social (si le montant est positif)																				JT																																										

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des opérations

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	(à préciser) au titre de :				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SAS AMTG BAT				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	350 365
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
TOTAL 1				OX	350 365
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	37 004
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	95 595
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	83
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	132 682
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	217 684
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	217 684
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	350 365	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie)

7 R BERTHONNET

CODE POSTAL

91200

VILLE

ATHIS MONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

500

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

CERBA

Prénom(s)

CORNELIA IOANA

Nom d'usage

TURBATU

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

230480

N° Département

Commune

BEIUS

Pays

RO

Adresse :

N°

7

Voie

RUE BERTHONNET

Code postal

91200

Commune

ATHIS MONS

Pays

Titre (2)

M

Nom de famille

TURBATU

Prénom(s)

GHEORGHE

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

230483

N° Département

Commune

MORENI

Pays

RO

Adresse :

N°

7

Voie

RUE BERTHONNET

Code postal

91200

Commune

ATHIS MONS

Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

8 1 2 1 5 6 9 6 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AMTG BAT

ADRESSE (voie)

7 R BERTHONNET

CODE POSTAL

91200

VILLE

ATHIS MONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
43820000 Charges sociales sur congés pa			7 211.15
01/01/2025 AN S.A.N.		5 549.10	
15/01/2025 BQ PRLV CI BTP	1 309.00		
15/01/2025 OD CONGES JANVIER		774.29	
15/02/2025 OD CONGES FEVRIER		765.62	
15/03/2025 OD CONGES MARS		1 307.80	
17/03/2025 BQ PRLV CI BTP	580.50		
15/04/2025 BQ PRLV CI BTP	773.00		
15/04/2025 OD CONGES AVRIL		500.53	
15/05/2025 BQ PRLV CI BTP	1 321.00		
15/05/2025 OD CONGES MAI		750.62	
15/06/2025 OD CONGES JUIN		996.32	
16/06/2025 BQ PRLV CI BTP	505.00		
15/07/2025 BQ PRLV CI BTP	758.00		
15/07/2025 OD CONGES JUILLET		1 178.72	
15/08/2025 OD CONGES AOUT		667.33	
15/09/2025 BQ PRLV CI BTP	1 190.00		
15/09/2025 OD CONGES SEPTEMBRE		798.42	
15/10/2025 BQ PRLV CI BTP	674.00		
15/10/2025 OD CONGES OCTOBRE		1 266.98	
15/11/2025 OD CONGES NOVEMBRE		1 313.29	
17/11/2025 BQ PRLV CI BTP	806.00		
15/12/2025 BQ PRLV CI BTP	1 280.00		
15/12/2025 OD CONGES DECEMBRE		538.63	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE					
Ecritures d'inventaires			Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
67120000 Penalites amendes fisc. & pena					310.00
03/02/2025 BQ FORF P STAT			50.00		
04/04/2025 BQ WEB AMENDE			45.00		
02/06/2025 BQ WEB AMENDE			35.00		
29/09/2025 BQ WEB AMENDE			45.00		
03/10/2025 BQ WEB AMENDE			45.00		
15/12/2025 BQ WEB AMENDE			90.00		
67121000 PENALITE TVA					387.00
25/03/2025 BQ PENALITES			49.00		
04/12/2025 BQ BLOCAGE SAISIE			338.00		
67130000 Dons, liberalites					20.00
30/05/2025 BQ ASNOEL			20.00		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	244	745	501	67.21
21541100 LASER MULTILIGNES		841	841	100.00
21541200 CLOUEUR A GAZ	774	774		
21541300 MACHINE PM 30-MG	889	889		
21541400 LASER MULTILIGNE PM 30 MG		1 119	1 119	100.00
21547000 ECHAFAUDAGE 2020		1 205	1 205	100.00
21548000 KIT JR		899	899	100.00
21549000 KIT JR		579	579	100.00
28154110 LASER MULTILIG?ES		731	731	100.00
28154120 CLOUEUR A GAZ	664	509	155	30.45
28154130 MACHINE PM 30-MG	755	577	178	30.85
28154140 LASER MULTILIGNE PM 30 MG		1 142	1 142	100.00
28154700 ECHAFAUDAGE 2020		1 180	1 180	100.00
28154800 KIT JR		865	865	100.00
28154900 KIT JR		557	557	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 711	1 372	44 339	NS
21821000 OPEL MOVANO		4 083	4 083	100.00
21825000 PEUGEOT 208 GT		21 229	21 229	100.00
21826000 PEUGEOT 208 1.0 PURETECH	6 900	6 900		
21827000 AUDI A7	45 548		45 548	
21831000 ORDINATEUR IMAC APPLE		937	937	100.00
21831100 KIT VIDEO SURVEILLANCE	524	524		
21831200 I PHONE 17 PRO MAX	1 025		1 025	
21831300 MBA 15	1 141		1 141	
21831400 MBA 13	933		933	
21834100 I PHONE 16 PRO MAX	883		883	
21837000 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	541	541		
21839000 I PHONE 14 PRO MAX		1 217	1 217	100.00
28181000 ORDINATEUR IMAC APPLE		937	937	100.00
28182000 OPEL MOVANO		4 083	4 083	100.00
28182500 PEUGEOT 208 GT		25 475	25 475	100.00
28182600 PEUGEOT 208 1.0 PURETECH	3 394	1 669	1 725	103.36
28182700 AUDI A7	6 802		6 802	
28183110 KIT VIDEO SURVEILLANCE	470	295	175	59.32
28183120 I PHONE 17 PRO	44		44	
28183130 MBA 15	48		48	
28183140 MBA 13	40		40	
28183410 I PHONE 16 PRO	494		494	
28183700 PURIFICATEUR D'AIR ET VENTIL	492	383	109	28.46
28183900 I PHONE 14 PRO MAX		1 217	1 217	100.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE III	45 956	2 117	43 838	NS
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		23 224	23 224	100.00
41110000		23 224	23 224	100.00
AUTRES CREANCES	15 214	16 582	1 368	8.25
44567000 Crédit de tva à reporter	15 214	14 582	632	4.33
44583000 Remboursement de tva demandé		2 000	2 000	100.00
AUTRES TITRES	15 000		15 000	
50820000 Bons de souscription	15 000		15 000	

DETAIL BILAN ACTIF	
--------------------	--

ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DISPONIBILITES	98 248	98 073	175	0.18
51200000 Banque	98 248	96 791	1 456	1.50
53100000 Caisse siege social		1 282	1 282	100.00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	128 461	137 879	9 418	6.83
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	174 417	139 996	34 421	24.59

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	5 000	5 000		
10130000 Capital souscrit appele verse	5 000	5 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10610000 Reserve legale	500	500		
REPORT A NOUVEAU	68 984	57 350	11 634	20.29
11000000 Report a nouveau (solde credit	68 984	57 350	11 634	20.29
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	25 468	26 843	1 376	5.12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	99 952	89 693	10 259	11.44
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	25 226		25 226	
16410000 PRET 30000 EUROS	25 226		25 226	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13 436	12 012	1 425	11.86
40110000	13 436	12 012	1 425	11.86
DETTES FISCALES ET SOCIALES	35 803	38 291	2 488	6.50
42100000 Personnel : rémunérations dues	7 916	5 908	2 008	33.98
43100000 Sécurité sociale	10 385	12 844	2 459	19.15
43730000 PROBTP	1 053	2 750	1 697	61.71
43820000 Charges sociales sur congés pa	7 211	5 549	1 662	29.95
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	516	604	88	14.64
44320000 ACTIVITE PARTIELLE	2 536	2 536		
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	5 687	5 020	666	13.28
44700000 Autres impôts, tax. et vers. a	0	2 580	2 580	99.99
44730000 TVS	499	499		
TOTAL DES DETTES III	74 466	50 303	24 162	48.03
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	174 417	139 996	34 421	24.59

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES				
70600000 Prestations de services	350 365	352 365	1 999	0.57
	350 365	352 365	1 999	0.57
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	350 365	352 365	1 999	0.57
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	350 365	352 365	1 999	0.57
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
60170000 Fournitures a, b, c...	29 728	10 266	19 462	189.58
60171000 Matériel intra com	20 460	9 721	10 740	110.48
60223000 Fournitures d'atelier / usines	8 476	309	8 167	NS
60225000 Fournitures de bureau	576	184	392	212.64
	216	52	164	315.23
	114 476	121 694	7 218	5.93
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
60400000 Achats etudes et prestat. serv	6 116	6 200	85	1.36
60611000 CARBURANT	375		375	
60630000 Fournit. entretien & petit equ	785	1 524	739	48.51
61100000 Sous-traitance generale	34 220	30 831	3 389	10.99
61224000 AUDI A6 2.0		4 034	4 034	100.00
61225000 MERCEDES VITO	10 162	7 621	2 540	33.33
61320000 Locations immobilieres	754		754	
61340000 LOYER		2 250	2 250	100.00
61350000 Locations mobilieres	689	1 573	884	56.22
61400000 Charges locatives et de coprop		250	250	100.00
61500000 Entretien et réparations	17	112	95	85.13
61510000 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	4 554	7 784	3 230	41.49
61620000 Assur. obligat. dommage-constr	6 666	3 644	3 022	82.92
61630000 Assurance-transport	5 613	4 354	1 259	28.90
62260000 Honoraires	1 966		1 966	
62270000 Frais d'actes et de contentieu	68	51	17	33.73
62340000 Cadeaux a la clientele	71		71	
62360000 Catalogues et imprimes		10	10	100.00
62410000 Transports sur achats		12	12	100.00
62510000 Voyages et déplacements	5 250	12 120	6 870	56.68
62512000 PEAGES	3 081	1 929	1 152	59.74
62513000 PARKING	166	204	38	18.84
62515000 HOTEL	11 369	14 705	3 336	22.69
62520000 CARBURANTS	12 163	9 280	2 883	31.06
62570000 Receptions	2 956	4 528	1 572	34.71
62571000 REPAS RESTAURANT	4 142	6 016	1 873	31.14
62571200 NOURITURE	200		200	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	33	21	12	58.81
62610000 BOUYGUES	993	1 057	63	6.01
62630000 FREE	567	509	58	11.40
62700000 Services bancaires et assim.	1 500	1 075	426	39.60
	3 746	5 252	1 506	28.67
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
63510000 Impots directs (sauf impot ben		2 580	2 580	100.00
63512000 Taxes foncieres	2 024	1 970	54	2.74
63514000 Taxe sur les vehicules societe	499		499	
63540000 Droits d'enregistrement et tim		3	3	100.00
63542000 CARTE GRISE	1 223	698	524	75.08

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
SALAIRES				
64110000 Salaires appointements	110 040	116 717	6 677	5.72
64120000 Conges payes	101 172	110 038	8 867	8.06
64140000 Indemnites et avantages divers	10 859	12 234	1 375	11.24
64141000 BTP - CSG OUVRIER	18 710	20 462	1 752	8.56
64143000 BTP - CSG IAC	1 193	1 352	159	11.78
64144000 BTP - CRDS OUVRIER	1 110	1 169	60	5.13
64146000 BTP - CRDS IAC	249	282	33	11.78
64147000 CSG N DEDUCT HS/HC 2019	231	244	12	5.12
64148000 CRDS N DEDUCT HS/HC 2019	523	492	31	6.36
64171000 PRIME PANIER	28	27	2	6.32
64174000 PRIME PARTAGE VALEUR	5 411	5 929	518	8.74
64175000 AVANTAGE NATURE VEHICULE	12 000	15 000	3 000	20.00
64176000 FRAIS KILOMETRIQUE	2 633	2 486	2 486	100.00
64810000 CARTE BTP	10	29	2 633	2 633
			20	66.67
COTISATIONS SOCIALES				
64510000 Cotisations urssaf	54 373	60 283	5 910	9.80
64530000 Cotisations aux caisses retr.	41 464	45 820	4 356	9.51
64600000 Cotis. social. person. exploit	12 537	13 961	1 424	10.20
64750000 Medecine du travail, pharmacie		70	70	100.00
64751000 APST	372		372	
		432	432	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS				
68112000 Immobilisations corporelles	5 692	8 536	2 844	33.31
68120000 Dotat. aux amort. charg. explo	5 692	8 219	2 527	30.75
		317	317	100.00
AUTRES CHARGES				
65100000 Redevanc. concess. brev. licen	83		83	
	83		83	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	318 137	322 747	4 610	1.43
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	32 228	29 617	2 611	8.81
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
66161000 INTERET PRET 30 000 EUROS	555		555	
	555		555	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	555		555	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	555		555	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	31 673	29 617	2 056	6.94
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
77000000 Produits exceptionnels		2 547	2 547	100.00
		2 547	2 547	100.00
TOTAL (VII)		2 547	2 547	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
67120000 Penalites amendes fisc. & pena	717	500	217	43.51
67121000 PENALITE TVA	310	479	169	35.28
67130000 Dons, liberalites	387		387	
	20	21	1	2.91

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL (VIII)	717	500	217	43.51
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	717	2 047	2 764	135.02
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X) 69500000 Impots sur les benefices	5 488	4 822	667	13.83
	5 488	4 822	667	13.83
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	350 365	354 912	4 546	1.28
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	324 898	328 068	3 171	0.97
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	25 468	26 843	1 376	5.12

SAS AMTG BAT

AU CAPITAL DE 5 000 €
7 rue BERTHONNET
91 200 Athis Mons
SIRET : 812 156 966 00010

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et vous présenter un rapport sur la situation et l'activité de la société pendant cet exercice. Pour votre information, il vous est joint avec le présent rapport les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Les comptes de résultat
- Les annexes
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société et soumis à votre approbation, ont été élaborés et représentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitant.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilités pour cet exercice sont celles du plan comptable 2010.

Pendant la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 nous avons réalisé

Un chiffre d'affaire de l'ordre de 350 365€

I. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

ACHATS DE MARCHANDISES

ACHATS DE MAT P ET AUTRES APP	29 728€
-------------------------------	---------

VARIATION DE STOCKS MSES

AUTRES CHARGES EXTERNES	114 476€
-------------------------	----------

IMPOTS ET TAXES	3 746€
-----------------	--------

SALAIRES ET TRAITEMENT	110 040€
------------------------	----------

CHARGES SOCIALES	54 373€
------------------	---------

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5 692€
-----------------------------	--------

AUTRES CHARGES	83€
----------------	-----

TOTAL	318 137€
-------	----------

II. CONCERNANT LES POSTES DE BILAN

Nous avons un actif immobilisé de 45 711€

L'état de nos dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 74 466€ représentant :

EMPRUNT	25 226€
FOURNISSEURS	13 436€
DETTES FISCALES ET SOCIALES	35 803€
AUTRES DETTES	€
TOTAL	74 466€

Le résultat comptable fait apparaître un bénéfice net comptable de 25 468€ que nous portons sur le compte dit report à nouveau.

Pour satisfaire aux prescriptions de la loi du 24 juillet 1966 nous vous précisons que notre société n'a pas de filiale, n'a pas pris de participation dans une autre société au sens de la loi, elle n'a souscrit ni cautionné ni avalisé ni garanti aucun engagement aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue.

Le 24/04/2026

Le Président

M. TURBATU Gheorghe

